

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Colmar, le 5 septembre 2019

LES DOMINICAINS DE COLMAR

Signature de convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine



Ce jeudi 5 septembre, Gilbert Meyer, Maire de Colmar, **Célia Vérot**, Directrice Générale de la Fondation du patrimoine, **Pierre Goetz**, Délégué Régional de la Fondation du patrimoine et **Pierre Wick**, Délégué Départemental de la Fondation du patrimoine, ont signé une convention de partenariat afin d'encourager le mécénat en faveur de la bibliothèque des Dominicains.

La Ville de Colmar est attachée à la préservation de son somptueux cadre architectural et à la valorisation de ses trésors artistiques. Dans ce cadre, la municipalité a prévu de mener plusieurs grands projets de restauration à l'avenir et souhaite y associer la Fondation. Une convention de partenariat a été signée afin de concrétiser ce rapprochement, dont la première pierre est d'ores et déjà posée avec le projet des Dominicains.

Avec le projet des Dominicains, la Ville de Colmar ambitionne de continuer à élever son niveau d'excellence pour continuer à attirer, à surprendre et à faire rêver.

Le projet, dans sa double dimension architecturale et muséographique, vise à la restauration et à la restructuration du monument où est installée la bibliothèque : l'ancien couvent des frères Dominicains et son cloître, datant du XIVe siècle, jumeau et géographiquement très proche de celui d'Unterlinden, et classé aux Monuments historiques. Le budget de cette opération est de plus de 17 Millions d'euros.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, la Ville de Colmar espère associer le plus grand nombre d'acteurs qui souhaiteraient participer à cet effort collectif et voir leur nom associé à la préservation de ce patrimoine inestimable!

Ainsi, la signature de cette convention avec la Fondation du patrimoine, vise à encourager le mécénat afin de contribuer au financement de la restauration des Dominicains de Colmar. Le rôle de la Fondation sera de mettre à la disposition de la municipalité, dans le cadre d'un partenariat, ses outils et son savoir-faire afin de trouver des financements privés.

L'appel aux dons

Le moyen d'action privilégié par la Fondation est le lancement de campagnes de collecte de dons, un dispositif plus connu aujourd'hui sous le nom de « *crowdfunding* ». Ainsi, chaque don est ciblé vers un projet identifié par le donateur, qui peut choisir la proximité et contribuer ainsi directement à l'embellissement de son cadre de vie et à la préservation d'un héritage commun.

Par ailleurs, la Fondation fera appel au niveau national à des partenaires du siège de la Fondation susceptibles de contribuer au financement.

Depuis 2004, la Délégation Alsace a collecté plus de 9 millions d'euros, directement affectés aux projets soutenus. La Fondation du patrimoine touche le grand public, mais s'adresse également aux grandes entreprises locales et nationales, grâce à des partenariats inscrits dans la durée. Chaque chantier de restauration a un impact économique direct en matière d'emploi, en concourant à la transmission de savoir-faire traditionnels, et participe à terme au renforcement de l'attractivité du territoire.